

Annulation des 16 000 suppressions de postes Abandon de toutes les contre-réformes

Toutes les contre-réformes s'attaquent aux postes et aux statuts :

Réforme des STI : 74 000 professeurs obligés de se reconvertir ; des disciplines entières disparaissent, les professeurs perdent leur poste.

Réforme des Lycées : des horaires disciplinaires encore réduits, des dédoublement supprimés, des milliers d'enseignants victimes de carte scolaire ou contraints aux compléments de service, mise en œuvre d'une gestion par établissement.

Mastérisation : 18 202 postes supprimés, les nouveaux enseignants envoyés à temps plein dans les classes sans formation ; des postes bloqués au mouvement, des centaines de postes supprimés aux concours.

Collèges : le socle commun, le livret de compétences, l'histoire des arts, c'est la dénaturation des enseignements disciplinaires et la dégradation des conditions de travail de tous les personnels.

CLAIR-ECLAIR : c'est le recrutement sur profil, sur CV, c'est la mise en œuvre du « contrat » par établissement en lieu et place du statut national.

RASED : plus de 3000 postes supprimés par la mise en œuvre des décrets Darcos, aggravation des obligations de service des enseignants du primaire.

EPEP : le projet de regroupement et mutualisation des écoles vise à réduire le nombre de postes d'instituteurs, de directeurs et d'adjoints.

Rythmes scolaires : l'organisation de la journée, de la semaine et de l'année scolaire selon « le territoire » prépare la dislocation du caractère national de l'école et du statut des enseignants ; c'est à terme la réduction des congés scolaires des enseignants.

16 000 postes supprimés au budget 2011 dont :

8 967 dans le premier degré (1500 classes fermées)
4800 dans le second degré
600 administratifs

80 000 postes supprimés depuis 2003 Et le gouvernement bloque les salaires !

**Ce n'est plus possible.
On ne peut plus travailler.
Le ministère est responsable.**

Voilà les conséquences de toutes les contre-réformes gouvernementales dictées par l'Union Européenne au nom de la « réduction des déficits publics » appelée RGPP en France.

Force Ouvrière ne marche pas dans les « diagnostics partagés », points de départ systématiques de la remise en cause des droits et des statuts et des suppressions de postes.
La Confédération FO demande l'arrêt de la RGPP.

Force Ouvrière, organisation indépendante, défend les revendications des personnels.

La défense des postes, des droits et garanties statutaires, c'est la défense de l'école de la République !

**Aucune suppression de poste,
de classe, de section n'est
justifiée
Toutes doivent être annulées
Toutes les contre-réformes**



**Titulaires : le statut de fonctionnaire d'Etat à défendre
Non titulaires : le statut de fonctionnaire d'Etat à gagner**

**Force Ouvrière l'indépendance pour défendre les revendications :
portez-vous candidat sur les listes FO !**